

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 DECEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 15 décembre 2015

Le 21 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir à J. DUTRUC), Hubert BONNET (pouvoir à B. GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir à J-C. AUBERT), Roger CHORIER (Civrieux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J-J. BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir à C. NOËL), Françoise DUVILLARD (pouvoir à B. REY), Olivier EYRAUD, Vincent LAUTIER (remplacé par N. TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par M-C. THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir à I. ACHARD), Claude TRASSARD (pouvoir à M. PECHOUX), Frédéric VALLOS (pouvoir à G. LICHTLE), Dominique VIAL.

Assistaient : André COLLON (St Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente terrain société GIFETAL – Technoparc Saône Vallée 2 - Civrieux

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation indique un nouveau contact a été noué pour la vente d'un terrain sur la 2^{ème} tranche du Technoparc Saône Vallée à Civrieux avec la société GIFETAL.

La société GIFETAL, est une entreprise familiale, existant depuis 1972 à Fontaines-sur-Saône. Elle a été rachetée en 1993 par M. WAGNER. Elle travaille dans le secteur de la menuiserie aluminium (conception de garde-corps, portail sur-mesure, clôtures, brise soleil, ...) et en liens étroits avec les architectes et maîtres d'œuvre. Elle est leader français sur son segment et dispose de brevets et de produits uniques à l'entreprise. M. WAGNER a intégré récemment ses deux jeunes fils au sein de son entreprise afin d'en faciliter à terme sa reprise.

La société GIFETAL comprend 45 salariés, dont un bureau d'études de 12 personnes et 15 agents commerciaux dans toute la France.

Cette société souhaite créer un atelier de montage pour fabriquer ses produits et pour développer son activité de gammiste. L'entreprise est actuellement installée à Fontaines-sur-Saône et ne peut pas se développer sur son site.

L'entreprise est intéressée par une implantation sur la seconde tranche du Technoparc à Civrieux qui est bien placé par rapport au domicile de ses salariés. Ses besoins en foncier sont de 12 000 m² avec un bâtiment de 3 000 m² dont 400 m² de bureaux et extension possible. L'entrée dans les lieux se ferait courant 2017, après travaux au deuxième semestre 2016.

Après négociation, un accord sur un prix de 40 € / m² HT a été convenu et un courrier de confirmation sur cette base (12 000 m², 3 000 m² de bâti avec possibilité extension) nous est parvenu. L'avis des domaines est en cours.

La TVA concernant ces transactions porte sur la marge qui résulte de la différence entre le prix d'acquisition initiale du ou des terrains formant les différents lots et leur prix de vente, selon le tableau suivant :

Surface Vendue (m ²)	Prix d'acquisition		Prix de vente (HT)		Marge	TVA sur marge (20%) €/m ²
	€/m ²	Montant	€/m ²	Montant		
12 000	8,75	105 000	40	480 000	375 000	75 000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la promesse de vente à la société GIFETAL ou à tout autre entité qui lui serait substituée, sur le Technoparc Saône Vallée à Civrieux, d'une superficie d'environ 12 000 m² au prix de 40 € HT/m², soit un montant total de 480 000 € HT ; Le montant TTC s'établit à 555 000 € TTC avec une TVA sur marge de 75 000 €.
- **MANDATE** le Président pour signer tous les actes nécessaires à cette promesse de vente et notamment l'acte authentique de vente.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 21 décembre 2015

Le Président,
Bernard GRISON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151221-2015C132-DE
Affichage le :

12 JAN. 2016

12 JAN. 2016

